

SLOW

Le Maire de Creil,

■ **Visas :**

- Vu les lois 82-213 du 2 mars 1982 et 82-623 du 22 juillet 1982 modifiées relatives aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023, portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

■ **Considérant :**

Que la Ville de Creil souhaite autoriser l'association de Saint-Maximin., représentée par M. Frédéric PIZZO, Directeur de l'Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique, à occuper l'auditorium du Conservatoire Nina Simone afin d'y organiser une médiation « Percussions » en direction d'enfants, accompagnés par son SESSAD Jenny Aubry, avec un intervenant musical spécialisé, du 5 octobre 2023 au 13 juin 2024,

■ **Décide :**

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition de local avec l'association Saint-Maximin., représentée par M. Frédéric PIZZO, Directeur, et domiciliée Place de l'Église à Saint-Maximin (60740), pour la mise à disposition susmentionnée.

Article 2 : de fixer cette convention de partenariat pour la période allant du 5 octobre 2023 au 13 juin 2024 uniquement.

Article 3 : d'assurer la disponibilité et la gratuité des locaux.

Article 4 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens sis - 14 rue Lemerchier - 80000 Amiens - dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécurse citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Jean-Claude VILLEMMAIN



Creil, le 4 décembre 2023

Date de Notification : 15/12/2023
Date de publication Site Ville de Creil : 15 FEV. 2024